



*Assemblée générale du
Foyer socio-éducatif
Mardi 3 Octobre 2023*

Ordre du jour

- 1- Rappel des objectifs de l'association
- 2- Les services proposés aux élèves et aux familles
- 3- Rappel des statuts et règlement intérieur du FSE
- 4 - Bilan moral
- 5 -Bilan financier
- 6 - Election des membres du bureau
- 7- Membres du conseil d'administration



1 - Rappel des objectifs de l'association

5 objectifs du FSE dans les statuts



1. Promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique au sein de l'établissement.
2. Participer au financement de projets à caractères éducatifs et culturels.
3. Participer à l'amélioration du cadre de vie.
4. Se familiariser avec la vie associative, le travail en équipe et la prise de décisions en groupe, c'est-à-dire la vie démocratique.
5. Développer le « vivre ensemble » (vie sociale) par l'organisation ou le soutien de manifestations culturelles et/ou socio-éducatives.

2- Les services proposés aux élèves et aux familles



- **Les fournitures scolaires :** Cette année, les élèves de 6ème ont pu acheter par lot les fournitures qui leur étaient demandées. Il faut également y ajouter les cahiers d'activité (Maths et Français).
- **Les photos scolaires :** La vente de photos de classe et de photos individuelles est également prise en charge tous les ans par l'intermédiaire du FSE.
- **Le FSE reste propriétaire des jeux, des bandes dessinées et du baby-foot mis à disposition des élèves au foyer sur le temps de la pause méridienne.**



3- Statuts et règlement intérieur du FSE

Les statuts et le règlement intérieur du FSE seront consultables sur e-lyco. Les articles 1 et 2 feront l'objet d'une mise à jour à l'issue de cette assemblée.

REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE FRANCOIS GRUDE / 2017 - 2018
(à soumettre au vote)

Article 1 : Adhésion au FSE

Pour bénéficier de la subvention du Foyer socio-éducatif, les élèves doivent avoir payé une **adhésion de 7 €**, au plus tard au **20 Octobre (vacances de Toussaint)**. **Passé cette date, les inscriptions seront closes.**

Par ailleurs, tout nouvel élève, inscrit au collège à partir du 21 Octobre sera considéré comme membre de droit du FSE pour l'année scolaire en cours.

Peuvent être membres de droit du FSE les personnels du collège, et tout adulte ayant un enfant scolarisé au collège.

Article 2 : Constitution du conseil d'administration du FSE

Il se composait de **10** adultes et de **23** élèves représentant leur classe, soit **33** membres.

Article 3 : Présence pour le vote des projets lors des réunions FSE

La présence de tous les membres du bureau et du conseil d'administration est fortement souhaitable à chaque réunion. Ils sont seuls à pouvoir voter.

Pour être accepté, un projet devra avoir été mis au vote en présence d'au moins la moitié des membres plus un (membres présents ou représentés).



Foyer
socio
Educatif

4- Bilan moral



En 2022-2023, l'association regroupait 33 membres

Les élèves et les professeurs s'y sont impliqués en participant régulièrement aux réunions.

Les projets pédagogiques aidés par le FSE :

Au collège, le FSE a participé au financement ou financé totalement les actions suivantes :

- Projets pédagogiques dans l'établissement : Maine-sciences, collège au cinéma en 5^e, organisation d'un concours en Espagnol, projet Case en Plus pour des 3^e (projet autour de la BD).



4- Bilan moral



- Les sorties pédagogiques : partenariat avec le théâtre Epidaure, sorties théâtre en lien avec Pecans, représentations théâtre pour les 3^e (On a besoin de), concert Peace and Love pour 3 classes de 4^e , sortie théâtre pour les élèves de l'atelier théâtre 4e/3e, sortie Cinéma italien, sortie en Normandie pour tous les 3^e.
 - Le club manga et son concours de dessin.
- (Le bilan d'activité pour l'année scolaire 2021- 2022 sera consultable en ligne)



Foyer
socio
Educatif

Point sur les adhésions



6 ^e	11 non adhérents
5 ^e	45 non- adhérents
4 ^e	55 non- adhérents
3 ^e	25 non- adhérents

Soit 136 non- adhérents au 3 octobre

Au total l'an dernier, 128 élèves n'avaient pas adhéré.



Foyer
socio
Educatif

5 - Bilan financier



Dépenses achats de produits pour vente(photos...)	Dépenses activités éducatives (voyages, sorties)	Dépenses exceptionnelles	Dépenses courantes	<u>Dépenses totales</u>
14 517,18 Perte de 198,88€ sur les fournitures.	2 225,41	0	0	<u>16 742,59</u>
Vente photos, fournitures, cahiers activités	Adhésions	Subventions publiques	Recettes exceptionnelles	<u>Recettes totales</u>
17 909 Bénéfice de 132€ pour les sweats/ 3 458,70 pour les photos	3 462	510	646	<u>22 527</u>

6 - Election des membres du bureau



7 - Election du conseil d'administration



**Foyer
socio
Educatif**



Prochain CA : lundi 17 octobre
à 11h15 (à confirmer)

Présence d'un délégué FSE par
classe



Merci à tous et toutes
pour votre attention et
votre implication

Bonne année scolaire